

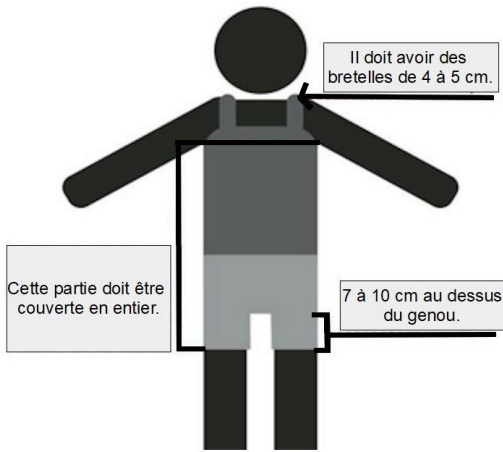


Code de vie 2026-2027

Le Respect Au cœur de ma réussite

De soi :

- En tout temps, je demeure positif et j'offre le meilleur de moi-même;
- Je consacre les énergies et efforts nécessaires à ma réussite scolaire;
- J'ai une bonne hygiène;
- Je porte des vêtements adaptés aux lieux et aux saisons;
- Je mange sainement;
- J'agis de façon sécuritaire;
- Je communique calmement mes besoins.
- Je respecte l'horaire de l'école.



De l'adulte :

- J'adopte une attitude respectueuse envers tous les intervenants de l'école;
- J'accepte les remarques de l'adulte sans répliquer;
- Je m'exprime sans arrogance;
- J'utilise le « madame ou monsieur » et le vouvoiement lorsque je m'adresse aux adultes;
- Dans mon vocabulaire, j'emploie des termes positifs, non grossiers;
- Je prône le pacifisme et le respect dans mes gestes et paroles.
- Je demande l'autorisation des autres élèves ou des adultes avant de les enregistrer, de les photographier ou de les filmer.

Des autres élèves :

- J'adopte une attitude respectueuse envers les autres élèves;
- Je traite les autres comme j'aimerais être traité moi-même.
- Je me déplace calmement et en silence ou en chuchotant lorsque permis;
- J'appelle chacun par son prénom;
- Dans mon vocabulaire, j'emploie des termes positifs, non grossiers;
- Je prône le pacifisme et le respect dans mes gestes et paroles;

Du matériel et de l'environnement :

- Je prends soin du matériel et de l'environnement;
- Je dispose des déchets de façon appropriée;
- À moins d'une permission spéciale, la gomme à mâcher est interdite;
- À moins d'une permission spéciale de l'enseignant, les cellulaires et les appareils électroniques sont interdits, comme tout autre objet pouvant me distraire de mon travail scolaire.

Élève :

Avec mes parents, j' ai lu les règlements de mon école incluant les règles d' utilisation de l' ordinateur et d' Internet. Pour mon bien-être et celui de mes amis, je m' engage à respecter ces règlements toute l' année.

Prénom : _____ Nom : _____

Classe : _____

Signature : _____ Date : _____

Parents :

J' ai pris connaissance des règlements de l' école ainsi que des règles d' utilisation de l' ordinateur et d' Internet avec mon enfant. J' offre ma collaboration au personnel de l' école et je m' engage à faire respecter ces règlements durant toute l' année.

Signature de l' autorité parentale : _____ Date : _____

Signatures des deux parents, si possible : _____

Merci !

Code de conduite d'un élève sur l'utilisation des ressources informatiques de la Commission Scolaire des Hauts-Cantons

Les ressources informatiques de la Commission Scolaire des Hauts-Cantons sont mises à la disposition des élèves pour favoriser leurs apprentissages. L'utilisation de ces ressources est un privilège et ce privilège implique l'adoption de comportements responsables par les élèves.

En tant qu'élève, je demande d'avoir accès aux ressources informatiques de la C.S. des hauts-Cantons et en contrepartie, dans l'utilisation de ces ressources je m'engage :

- À respecter les personnes, leur vie privée et à ne pas communiquer de renseignements personnels concernant une autre personne.
- À ne pas télécharger ou diffuser des propos ou des images de nature offensante, diffamatoire, discriminatoire, haineuse, violente, indécente ou raciste.
- À ne pas télécharger ou diffuser des propos ou des images pouvant nuire à la réputation d'une autre personne, à celle de la Commission scolaire, de ses écoles et de ses centres.
- À ne pas utiliser les équipements informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement ou de menace.
- À respecter le droit d'auteur et à éviter de participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers.
- À respecter les mesures de sécurité établies par la Commission scolaire et à éviter tout acte d'intrusion ou pouvant nuire au bon fonctionnement ou pouvant endommager les équipements informatiques de la Commission ou d'autres.
- À éviter de poser des gestes visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers.
- À respecter la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe et à éviter tout geste visant à connaître le code d'accès ou le mot de passe d'une autre personne.
- À ne pas transmettre du courrier non désiré, du courrier anonyme, à ne pas utiliser le nom d'une autre personne et ne pas participer à des chaînes de lettres.
- À ne pas installer sans autorisation des programmes.
- À éviter toute activité illégale, contraire à la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication de la Commission, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école ou du centre.

Une mauvaise utilisation de l'ordinateur de ma part peut avoir pour conséquence de me faire interdire l'accès à l'ordinateur et à Internet et de me faire appliquer toute autre conséquence prévue aux règles de conduite de l'école s'appliquant aux élèves, et ce, selon la gravité de l'infraction.

Comme parent ou tuteur, je lis et j'explique à mon enfant les règles d'utilisation de l'ordinateur et d'Internet. Je comprends que le non-respect de ces règles peut entraîner la perte de son droit d'utiliser ces ressources à l'école ainsi que des sanctions disciplinaires.

Code de vie 2026-2027



École Notre-Dame-du-Paradis

184, rue Principale Est
Dudswell (Québec) J0B 1G0

Comportements proscrits en tout temps

- Violence : agressivité physique et verbale, taxage, intimidation*.
- Vol, vandalisme.
- Opposition grave.
- Possession d'arme à feu ou d'imitation d'arme à feu.
- Utilisation d'objets dangereux.
- Possession, consommation ou vente de drogue ou d'alcool.
- Possession et utilisation d'un téléphone cellulaire ou autre objet électronique (montre, iPod, etc.).

** Pour l'intimidation, se référer au protocole du plan de lutte de l'intimidation et la violence.*

Sanctions disciplinaires possibles après analyse de la situation

- Retrait
- Arrêt d'agir
- Perte de sorties éducatives ou d'activités.
- Suspension à l'interne ou à l'externe.
- Référence à d'autres services internes ou externes.
- Confiscation de l'objet interdit et remise aux corps policiers dans le cas d'objets prohibés par la loi.